L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU CEA
Chiffres clés 2025

L'égalité professionnelle est un droit et la diversité résultant de la mixité est un facteur d'enrichissement collectif, de cohésion et de performance. Le CEA, à travers son accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 29/01/2025, continue d'agir en faveur de la mixité.

LES GRANDS AXES DE L'ACCORD

- **Favoriser la mixité dans les métiers et garantir l'égalité dans l'évolution professionnelle**
- **Favoriser et promouvoir la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle**
- **Lutter contre les discriminations, les agissements sexistes et promouvoir la diversité et l'inclusion**

Représentation au sein des effectifs

EFFECTIF TOTAL*

22 635 salariés



35,3% de femmes — **64,7%** d'hommes

*tous les salariés liés au CEA par un contrat de travail au 31/12 de l'année considérée

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES

Taux de féminisation par poste

Cadres supérieurs	28,4 %
Ingénieurs - chercheurs	28,4 %
Cadres administratifs	70,6 %
Techniciens	28,8 %
Personnels de sécurité opérationnelle	3,1 %
Gestionnaires administratifs	81,6 %
Personnels de secrétariat	99,2 %

Le nombre de femmes au CEA augmente de façon constante dans les catégories professionnelles les plus masculinisées. De nombreux efforts restent à fournir en faveur de la mixité, passant notamment par le recrutement.

RECRUTEMENTS

798 CDI

Femmes	36,8 %
Hommes	63,2 %

688 contrats d'états*

Femmes	38,2 %
Hommes	61,8 %

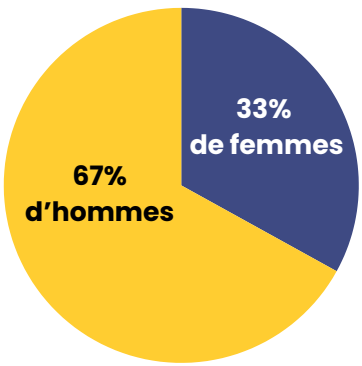
548 doctorants

Femmes	33 %
Hommes	67 %

* contrats d'apprentissage et de professionnalisation

Rémunération & évolution professionnelle

FILIERE MANAGÉRIALE



1459
managers

12.34% de l'effectif féminin
12,2% de l'effectif masculin

L'évolution vers la filière hiérarchique concerne une part équivalente de femmes et d'hommes.

ÉCARTS DE SALAIRE*



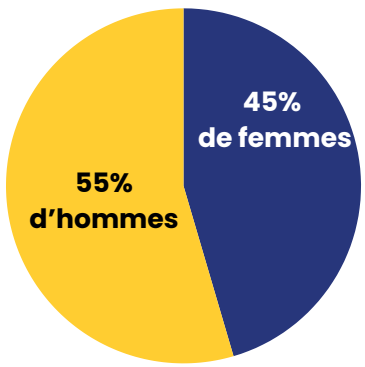
+ 4,2%
en faveur des hommes pour les Ingénieurs-chercheurs et cadres

+ 5,2%
en faveur des femmes pour les salariés non cadres

En France, l'écart de rémunération est de 13% en faveur des hommes pour un temps de travail identique.

* calculé sur le salaire permanent (hors éléments variables)

PROMOTIONS CADRE



66
promotions cadre*

* passages salariés non cadres vers Ingénieurs-chercheurs/cadres sur diplôme ou au mérite

Plus de 70% des promotions cadre sont des promotions au mérite tant pour les femmes que pour les hommes.

Conciliation vie professionnelle / vie privée

TEMPS PARTIEL

611 hommes à temps partiel

1353 femmes à temps partiel



22.3% de l'effectif féminin
5.4% de l'effectif masculin

CONGÉS ENFANT MALADE

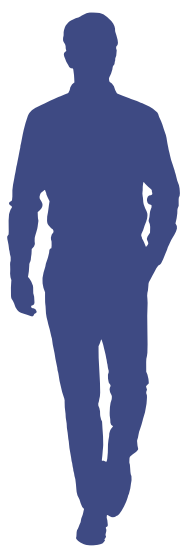
1 007 femmes

ont pris en moyenne 2,5 jours

1 331 hommes

ont pris en moyenne 2,3 jours

Le nombre d'hommes à temps partiel, prenant un congé enfant malade ou bénéficiant d'un congé paternité a augmenté ces dernières années. Il met en évidence un changement de mentalité au CEA mais il reste encore du chemin à parcourir pour arriver à une égalité en ce domaine.



696 salariés

ont bénéficié d'un congé de paternité ou d'accueil de l'enfant